

Postulat au Conseil général

Conformément à l'article 38 du Règlement du Conseil général

Titre : Renforcer la participation démocratique

Auteur : Yann Vetter

Exposé des motifs :

Une démocratie ne peut être forte et représentative que si ses citoyens s'engagent activement dans le processus électoral et de votation.

Lors des deux dernières élections, tant à l'échelle cantonale que communale, notre commune a enregistré un taux de participation préoccupant.

Conscients qu'une faible mobilisation électorale fragilise l'ensemble des institutions démocratiques, nous estimons essentiel d'analyser les causes de ce désintérêt et d'explorer des mesures concrètes pour y remédier.

Formulation du postulat :

En ce sens, nous souhaitons que le Conseil communal analyse les éléments suivants, ainsi que toute autre piste jugée pertinente :

1. Analyse des tendances : Évolution du taux d'abstention selon les différentes catégories d'âge et autres critères pertinents sur l'ensemble des scrutins de la législature précédente.
2. Facilitation : Prise en charge de l'affranchissement pour le vote par correspondance.
3. Incitation & sensibilisation : Promotion de l'engagement civique, en particulier auprès des nouveaux votants, par le biais de campagnes de sensibilisation, formations, ou autres initiatives adaptées.

Sierre, le 20 mai 2025

Yann Vetter : 

Parvin Hoffmann : 

Sabine Rey : 

Tarjae Böttrich Zufferey : 

Naïve-Raele Dielfensacher : 

Simon Eggs : 

Benoît Schen : 

Zufferey Lionel : 

Younissou Eric : 

Pohrich Brigitte : 

Lisa Salamin : 

Cécile Reihard : 

Duc Alexandre : 